

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le 27.1.2022

ID : 063-216304519-20220118-2022_001-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_001

Date de la convocation
11/01/2022

Date d'affichage

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 25/01/2022

et publication ou
notification du :
25/01/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an **deux mil vingt deux le : 18 Janvier**

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLET Sébastien, FAUGERAS Florent,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absent(s) ayant donné procuration : M. BEAUDONNAT Luc à Mme BONY
Martine

Absent(s) : MM : FERRY Denis, OLLIER David

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Fin de Fonction Membres Élus du CCAS Création d'un Comité Consultatif d'Action Sociale

Madame le Maire rappelle la délibération 2021_061.

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de mettre fin aux fonctions des
membres du conseil d'administration du CCAS.

Madame le Maire précise que cette décision appartient au Conseil Municipal
concernant les fonctions des membres élus désignés par la délibération
2020_020 du 04/06/2020 et qu'elle appartient au maire concernant les fonctions
des membres nommés par arrêté 2020_27 du 26/04/2020.

Madame le Maire propose que les attributions mentionnées au code de l'action
sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS soient exercées par un
comité consultatif composé d'élus et de personnes qualifiées extérieures. Ce
comité serait présidé par un membre du conseil municipal.

Vu l'article L. 123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit les conditions
du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que :

- les fonctions des membres élus au conseil d'administration du CCAS de
Vernines, à savoir Luc BEAUDONNAT, Sandrine BEAUDONNAT, David
OLLIER et Benjamin VOUTE, prennent fin au 31 décembre 2021,
- les attributions dévolues au CCAS seront exercées par un comité consultatif
composé de Luc BEAUDONNAT, Marie-Paule BEAUDONNAT, Sandrine
BEAUDONNAT, Martine BONY, Blandine DELAIRE, Mélanie MAUREY,
Jean-Pierre MORANGE, David OLLIER et Benjamin VOUTE, présidé par
Martine BONY.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Affiché le 27.1.2022

Berger
Levaut

ID : 063-216304519-20220118-2022_002-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_002

Date de la convocation
11/01/2022

Date d'affichage

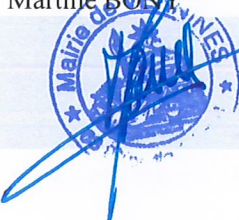
Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 25/01/2022

et publication ou
notification du :
25/01/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 18 Janvier

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, FAUGERAS Florent,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : Absent(s) ayant donné procuration : M. BEAUDONNAT Luc à Mme
BONY Martine
Absent(s) : MM : FERRY Denis, OLLIER David
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral n°SPA 2021-20

Madame le Maire expose au conseil municipal que la procédure de transfert de
l'ensemble des droits, biens et obligations de la section de Vernines fait l'objet,
auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, d'une requête en
annulation concernant l'arrêté préfectoral n°SPA 2021-20 du 4 juin 2021.

Madame le Maire propose que la commune dépose un mémoire en observation
auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand relatif à ce recours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de

- déposer un mémoire en observation auprès du tribunal administratif de
Clermont-Ferrand dans le cadre de la demande de requête en annulation
concernant l'arrêté préfectoral n° SPA 2021-20 du 4 juin 2021,
- donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter cette présente décision
et ester en justice si nécessaire.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 25/01/2022

Reçu en préfecture le 25/01/2022

Publié le 27-01-2022

Bescher
Levraut

ID : 063-216304519-20220118-2022_003-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2022_003

Date de la convocation
11/01/2022

Date d'affichage

Nombres de Conseillers:
Présents : 8
En exercice : 11
Votants : 9

A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 25/01/2022

et publication ou
notification du :
25/01/2022

Le Maire,
Martine BONY



L'an deux mil vingt deux le : 18 Janvier

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire

Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine,
RANDANNE Caroline, MM : BALLEST Sébastien, FAUGERAS Florent,
MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin
Absents : Absent(s) ayant donné procuration : M. BEAUDONNAT Luc à Mme
BONY Martine
Absent(s) : MM : FERRY Denis, OLLIER David
Excusés :

Secrétaire de la séance : Mme RANDANNE Caroline

Objet de la délibération :

Recours au Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral n°SPA 2021-21

Madame le Maire expose au conseil municipal que la procédure de transfert de
l'ensemble des droits, biens et obligations de la section de Bessat et Vernines
fait l'objet, auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, d'une requête
en annulation concernant l'arrêté préfectoral n°SPA 2021-21 du 4 juin 2021.

Madame le Maire propose que la commune dépose un mémoire en observation
auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand relatif à ce recours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de

- déposer un mémoire en observation auprès du tribunal administratif de
Clermont-Ferrand dans le cadre de la demande de requête en annulation
concernant l'arrêté préfectoral n° SPA 2021-21 du 4 juin 2021,
- donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter cette présente décision
et ester en justice si nécessaire.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Maire, Martine BONY

